



VILLE de F

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 062-216203612-20260330-2026_03_30-AU

ARRÊTÉ DU MAIRE

Préfecture
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement
d'ARRAS

Canton de
SAINT-POL/TERNOISE

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE –
M^{me} Sophie BODART - 3^{ème} adjointe**

Nous, Johann DELARCHE, Maire de la Commune de FRÉVENT,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire, sauf disposition contraire dans la délibération de subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le conseil municipal ;

VU l'élection du Maire et des adjoints du 22 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que Madame Sophie BODART a été élue 3^{ème} adjointe au Maire lors du Conseil Municipal du 22 mars 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y est nécessaire pour le bon fonctionnement des services municipaux de donner délégation de fonction et de signature à l'intéressée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonction et de signature est donnée à **Madame Sophie BODART** – 3^{ème} adjointe au Maire dans les domaines suivants : Affaires sociales

ARTICLE 2 : Les missions sont les suivantes :

- Relation avec le CCAS
- Suivi des actions de l'AVL
- Démocratie Locale

ARTICLE 3 : Cette délégation, exercée sous ma responsabilité, subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 4 : L'intéressée a commencé effectivement à exercer ces fonctions déléguées le 23 mars 2026

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes municipaux et dont ampliation sera transmise :

- Monsieur le préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise

Signature autorisée

Sophie BODART

Frévent le 22 Mars 2026

Transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 30 MARS 2026

Le Maire

Johann DELARCHE

